

**Objet : Halle Olympique – Concert de M – Samedi 11 mai 2019 – Tarifs réduits**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,**

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu les décisions n°2017-104 et n°2018-015 portant acte constitutif d'une régie de recettes à la Halle Olympique,

Vu la décision n°2018-106 fixant les tarifs pour le concert de M programmé à la Halle Olympique le Samedi 11 mai 2019,

Considérant la nécessité de mettre en place des tarifs réduits pour ce concert,

**Décide**

**Article 1 :** Les tarifs réduits mis en place pour le concert de M, programmé à la Halle Olympique, le Samedi 11 mai 2019 à 20h00 sont fixés comme suit :

- 1<sup>ère</sup> série réduit : 66 €
- Fosse debout réduit : 32 €

Les recettes seront encaissées pour le compte de la Halle Olympique.

**Article 2 :** Mme la Directrice des Services, M. le Directeur de la Halle Olympique, Mmes et MM. les Régisseurs de Recettes de la Halle Olympique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 3 mai 2019  
Le Président  
Franck LOMBARD

